

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

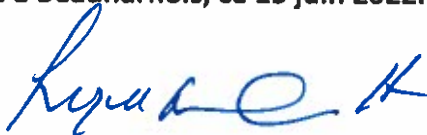
### RÈGLEMENT 2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-12 SUR LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE BEAUHARNOIS

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 juin 2022, le **Règlement 2022-11 modifiant le règlement 2019-12 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois;**

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou en **cliquant sur le lien en dessous du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, ce 15 juin 2022.**



**Lynda Daigneault, greffière par intérim**